

SÉCURITÉ

### La grande source de Bagnoles-de-l'Orne protégée



Le 28 novembre 2005, le Conseil général a accordé 200 000 € à Thalie SPA, pour la sécurisation de la grande source des thermes de Bagnoles-de-l'Orne (isolation complète de l'eau de la source, de l'atmosphère ambiante entre le griffon et la bêche). Cette société, spécialisée en hydraulique et techniques liées à l'environnement, a installé début décembre 2005 un débitmètre sur la Vée. Ce système assurera désormais la surveillance automatique des crues éventuelles de la source. Le but étant également de sécuriser l'établissement thermal. Vu l'enjeu économique que représente l'activité thermale, cette opération de sécurisation est primordiale pour le département. Pour la saison 2006, l'établissement thermal est ouvert du 13 mars au 12 novembre : une forte demande en matière de soins de remise en forme est constatée.

BUDGET 2006

### Fiscalité maîtrisée et recherche d'une meilleure efficacité

Avec un total de 309,91 M€ (+ 4,46% par rapport à celui de 2005, soit 213,6 M€ consacrés aux dépenses de fonctionnement et 96,3 M€ aux dépenses d'investissement), le budget 2006 s'articule autour des grandes priorités que sont la solidarité, le développement des territoires et la qualité de vie des Ornais. Le tout dans une situation financière assainie par un désendettement constant depuis 1994. Deux points caractérisent ce budget : une fiscalité maîtrisée et la recherche d'une meilleure efficacité.

- Une stratégie financière :
    - non augmentation des taux des impôts pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive
    - un investissement soutenu, identique à celui de l'année précédente, soit 83 M€ de travaux pour doter l'Orne d'équipements modernes et attractifs
    - des dépenses de fonctionnement maîtrisées
    - un autofinancement maintenu
    - un endettement maîtrisé : représentant 119 € par habitant, contre 327 € en moyenne française.
  - Dans un souci de recherche constante d'une meilleure efficacité, le Conseil général s'est inspiré, dans le cadre d'une préfiguration expérimentale, de la loi organique relative aux lois de finances -LOLF- pour construire son budget 2006, en mettant la priorité moins sur l'inscription de moyens que sur les résultats à atteindre. Ce budget s'organise autour de 5 pôles :
    - Pôle sanitaire et social : 122,8 M€
    - Pôle économie et finances : 68,6 M€
    - Pôle aménagement et environnement : 66 M€
    - Pôle patrimoine et logistique : 26,6 M€
    - Pôle jeunesse et culture : 20,7 M€
- Personnel et moyens généraux : 32 M€

Retrouvez le détail du budget 2006 approuvé par l'Assemblée départementale le 28 novembre 2005 dans l'édition de l'Orne magazine de janvier-février 2006 et sur Internet (compte-rendu de la session).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Des moyens pour soutenir l'activité

Un nouveau règlement a été mis en place concernant le Fonds Départemental de Développement Economique. Les bénéficiaires du FDDE peuvent désormais être des entreprises. Les montants et les plafonds sont revus à la hausse : en fonction du nombre d'emplois créés, la subvention passe de 16 % à 25 %, soit de 112 000 € à 140 000 € pour de la construction et de 80 000 € à 100 000 € pour de la location. Le FDDE peut être mobilisé pour le maintien de l'emploi "sur site" à hauteur de 10 % dans la limite de 112 000 €. Ce règlement doit permettre d'amplifier l'attractivité du département et soutenir les acteurs économiques par un outil performant en leur donnant les moyens de se moderniser.

ENERGIES RENOUVELABLES

### 1 074 logements chauffés au bois à Courteille

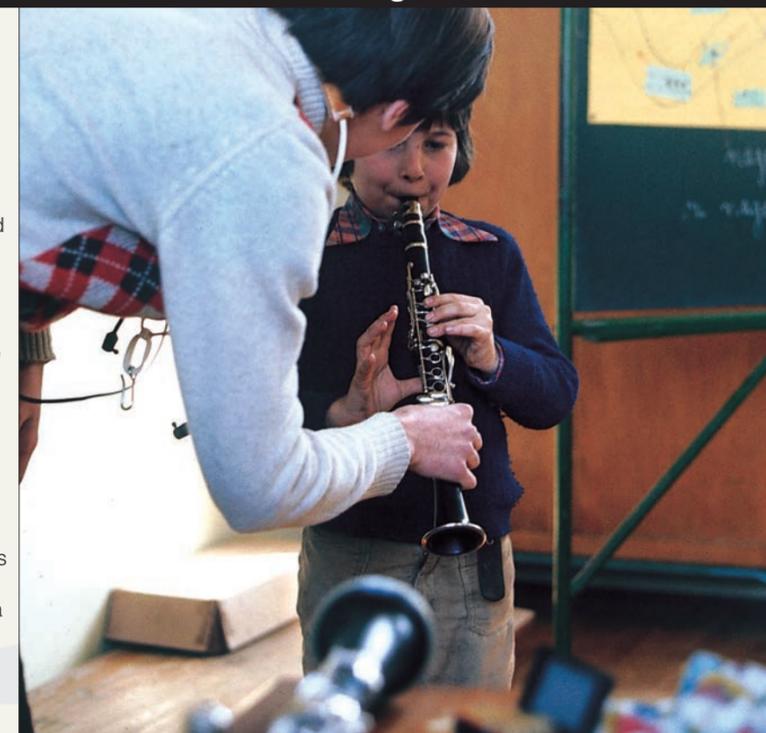
Dans le cadre du projet régional "bois-énergie" et pour améliorer le cadre de vie de ses locataires, la SAGIM (Société d'HLM d'Aménagement et de Gestion Immobilière) a choisi une solution énergie renouvelable : le bois, pour chauffer 1 074 logements à Courteille (rues Charcot, Curie, Claude Bernard et la résidence Le Clair Matin). Opérationnelle depuis début novembre 2005, sa consommation annuelle en bois est de 3 800 tonnes, en provenance de déchets de scierie et de bois décheté d'élevage urbain ou rural. Ecologique, l'utilisation du bois énergie contribuera à lutter contre le réchauffement de la planète en réduisant de 1 500 tonnes par an les rejets de gaz carbonique dans l'atmosphère. Le projet a nécessité la construction d'une chaufferie bois et la pose de 1,9 km de réseau chaleur, construits par Cofathec, filiale de Gaz de France. Un chantier de 2,02 M€ financé par la SAGIM (1 124 600 €), l'ADEME (513 000 €), la Région (256 500 €), le Département (73 600 €) et la Ville d'Alençon (60 300 €).

# TERRITOIRES en actions

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

Le budget consacré à la culture est en augmentation de + 4,19 % par rapport à 2005 (soit, 1,4 MEUR). Le Conseil général continue à soutenir un grand nombre de projets et d'équipes dont les compagnies théâtrales, et certains festivals. L'année 2006 sera marquée par la mise en place du schéma départemental de l'enseignement artistique comprenant trois volets : musique, danse et théâtre. Notre souhait : favoriser l'accès à la culture pour tous, sous toutes ses formes et sur tout le territoire. Le fil conducteur du schéma est simple : développer un enseignement musical de qualité et de proximité sur l'ensemble du département. Et, s'agissant de la danse et du théâtre, les associations seront désormais aidées, en subvention de fonctionnement annuelle en fonction du nombre d'heures enseignées à la condition que l'enseignant soit titulaire du diplôme d'Etat (DE) et que la salle d'enseignement, pour la danse, soit aux normes. Par les outils financiers ainsi mis en place, le Conseil général est force de proposition et de conseil pour toutes initiatives locales.



en avant

### Un schéma d'enseignement musical pour l'Orne

**La loi de décentralisation donne aux départements l'obligation de créer un schéma départemental d'enseignement artistique. L'Orne vient donc d'achever la conception d'un schéma d'enseignement artistique, dont le volet majeur est consacré à l'enseignement musical. Ce volet propose des outils humains et financiers visant à accompagner les structures d'enseignement musical départementales, en partenariat avec les communes et les communautés de communes.**

**A lire en pages 2 à 4**

## Agenda

**Rennes**

→ 31 janvier et 1<sup>er</sup> février  
7<sup>ème</sup> carrefour des gestions locales de l'eau.

Rencontres, destinées aux élus locaux et aux gestionnaires de l'eau qui ont pour objet de réfléchir aux mesures à prendre pour protéger les ressources en eau, et améliorer les systèmes déjà en vigueur.

Renseignements : [www.reseau-ideal.asso.fr](http://www.reseau-ideal.asso.fr)

**Paris (Palais des Congrès)**

→ Du 1<sup>er</sup> au 3 février  
Salon des entrepreneurs

Présence du Comité d'expansion économique, Orne Développement.

Renseignements : [www.salondesentrepreneurs.com](http://www.salondesentrepreneurs.com)

**Alençon (Halle au Blé, 1<sup>er</sup> étage)**

→ 9 février  
Marchés publics

Télécharger les dossiers de consultations et des entreprises (DCE) sur Internet et déposer vos réponses en ligne, formation proposée par l'Echangeur de Basse-Normandie - sur inscription.

Renseignements : 02.33.80.87.50.

**Paris (Porte de Versailles)**

→ Du 25 février au 5 mars  
Salon international de l'agriculture

Présence de l'Orne au salon (hall 4)

Renseignements : [www.salon-agriculture.com](http://www.salon-agriculture.com)

### Le réseau en action Opération nouveaux décideurs



Pour la 2<sup>ème</sup> année le Conseil général de l'Orne va accueillir les nouveaux décideurs ornais. Dans votre commune, sur votre territoire, vous avez connaissance de nouveaux arrivants, n'hésitez pas à nous communiquer leurs coordonnées.

+ d'infos : 02.33.81.60.00. poste 1222 ou [dircom@cg61.fr](mailto:dircom@cg61.fr)



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex  
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : [dircom@cg61.fr](mailto:dircom@cg61.fr)

[www.cg61.fr](http://www.cg61.fr) • [www.orne.fr](http://www.orne.fr)



■ Depuis octobre dernier, **Françoise Fournieret** (photo) succède à **Marie-Claude Lecoq** au poste d'inspectrice d'Académie. Native de Dijon, elle occupait avant sa promotion, le poste d'adjointe à l'inspection d'académie de Seine et Marne. ■ **François Ravier** est le nouveau Sous-préfet de l'arrondissement d'Argentan. Originaire du Maine-et-Loire, il a été pendant 2 ans secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte. Son prédécesseur **François Malhanche**, quant à lui occupe à présent la fonction de Directeur de cabinet du préfet du Pas-de-Calais, à Arras. La Sous-préfecture d'Argentan a également accueilli un nouveau Secrétaire général, **David Lepaisant**, en remplacement de **Jean-Christophe Boutonnet**. ■ La sous-préfecture de Mortagne a également changé de secrétaire général. **Jérôme Guillou** a ainsi succédé à **Cécile Proust** le 1<sup>er</sup> septembre dernier. ■ **Francis Olive**, Directeur Départemental des Services Fiscaux a quitté l'Orne le 23 décembre pour occuper les mêmes fonctions à Angers (Maine-et-Loire). ■ **Jacques Mollon** lui succède depuis le 28 décembre. ■ **Alain Gueydan**, directeur du cabinet du préfet de Région a quitté ses fonctions le 16 novembre 2005 pour rejoindre un bureau décentralisé du ministère de l'Intérieur (chef du Bureau des pensions et allocations d'invalidités) à Draguignan, dans le Var. Il était arrivé à Caen en août 2003. Son successeur s'appelle **Jean-Baptiste Rotsen**, précédemment conseiller au cabinet d'Azouz Begag, ministre pour la Promotion de l'égalité des chances.



# schéma départemental d'enseignement musical

## De nouveaux instruments pour améliorer l'enseignement musical

La Loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux conseils généraux la responsabilité d'établir un schéma départemental d'enseignement artistique. Le schéma de l'Orne, adopté en septembre dernier, est le fruit d'un travail de terrain conséquent, dont le développement majeur est l'enseignement musical. Explications.

Explicite

### Diversité, qualité et proximité

Un état des lieux, réalisé en 2003 et approfondi en 2005 au sein des 37 structures d'enseignement musical publiques et associatives subventionnées par le Conseil Général, montre une forte motivation des directeurs et des professeurs des structures d'enseignement ainsi qu'un potentiel d'élèves intéressant. Il relève également quelques éléments à améliorer : formation des professeurs, locaux inadaptés... Les fondations de l'enseignement musical ne sont pas suffisamment solides dans l'Orne.

Ce schéma, véritable politique d'aménagement du territoire, propose des outils de développement au service des structures d'enseignement. Son ambition : **favoriser l'accès du plus grand nombre à un enseignement artistique diversifié, de qualité et de proximité.**

### Les grandes lignes du schéma

Afin de laisser aux écoles le temps de se construire ou de faire évoluer leurs pratiques, le Conseil général met en place pendant trois ans plusieurs dispositifs :

• **Formation des professeurs.** A partir de 2006, le Département finance un cursus de formation en direction des professeurs les moins diplômés, conduit en collaboration avec l'Ecole Nationale de Musique d'Alençon.

• **Une structuration territoriale par une municipalisation ou une mise en réseau.** Le Département encourage les écoles qui veulent se **municipaliser**. Un statut public offre en effet des avantages. Cet engagement fort de la part d'une commune ou d'une intercommunalité permet le recrutement de professeurs diplômés sur un statut adapté à leurs compétences : celui de la fonction publique

territoriale. Les enseignants, ainsi stabilisés peuvent conduire de véritables projets de territoire, sur du long terme. Cela permet également plus facilement la coopération et la collaboration avec d'autres écoles, pour une mutualisation des moyens dans un cadre juridique clair : syndicats, intercommunalité, EPCC... Une aide particulière est aussi créée pour les écoles qui souhaitent **fonctionner en réseau**. Les établissements moins développés peuvent en effet s'associer par secteur géographique, afin de mettre en commun leurs moyens, tant humains que financiers. Des incitations financières sont également mises en place pour favoriser ce maillage notamment par l'aide à l'embauche d'un coordinateur de réseau.

• **Rénovation et construction.** Compte tenu de la vétusté et de l'inadéquation de certains locaux, le Conseil général a prévu à partir de 2009 des aides pour la rénovation ou la construction de salles de cours individuels, de pratiques collectives et salles administratives (pour les salles de cours, salles de pratique d'ensemble : 20% du montant de la facture HT, pour les salles administratives : 10% du montant de la facture HT).

• **Intervention en milieu scolaire (en 2010).** L'Orne compte très peu d'intervenants titulaires du DUMI et de personnes exerçant le métier de musicien intervenant comme activité principale. Le Département va donc proposer des mesures incitatives pour la venue de ces personnels qualifiés : aide à la venue de stagiaires, à la création de postes au sein de l'intercommunalité, soutien aux projets scolaires.

• **Informations.** Une cellule-conseil au sein du Conseil général et l'édition de différents guides renseigneront les élus, le personnel des écoles et le grand public sur les moyens déployés à leur attention. ■



### TÉMOIGNAGE

## “Encourager les initiatives locales”

**CHRISTOPHE DE BALORRE,**  
CONSEILLER GÉNÉRAL DU MÊLE-SUR-SARTHE,  
MAIRE DE SAINT-LÉGER-SUR-SARTHE ET PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES  
ET DU TOURISME AU SEIN DU CONSEIL GÉNÉRAL.



### Quels sont les objectifs de ce schéma départemental d'enseignement musical ?

Dans l'Orne, il y a environ 2800 élèves qui apprennent la musique et la pratiquent. Il s'agit donc de faire évoluer les aides existantes du Conseil général mais aussi de créer des outils qui amélioreront les conditions de cet apprentissage.

### Que peut faire une commune ou une communauté de communes pour favoriser le développement d'une culture musicale sur son territoire ?

Elle peut contacter la cellule-conseil du Conseil général pour établir un diagnostic de l'existant et envisager ensemble une évolution grâce aux nouveaux outils financiers du Département. Certaines voies sont à privilégier : la création d'une entité publique (syndicats mixtes, écoles municipales ou intercommunales...), la formation des professeurs de son territoire, la coopération entre écoles...

### Quel est le rôle du Conseil général dans l'application de ce nouveau schéma ?

Notre rôle est d'expliquer et de proposer les nouveaux outils et d'accompagner les projets grâce à la création, dès janvier 2006, d'une cellule-conseil au sein du Conseil général. Cette cellule, qui comportera un pôle documentaire (revues et ouvrages de pédagogie, droit relatif à l'enseignement et à la musique, annuaire informatique des professeurs de l'Orne...), sera animée par un agent chargé de renseigner et d'accompagner les structures d'enseignement musical. Le Département est force de proposition (grâce aux outils financiers) et de conseil pour les initiatives locales.

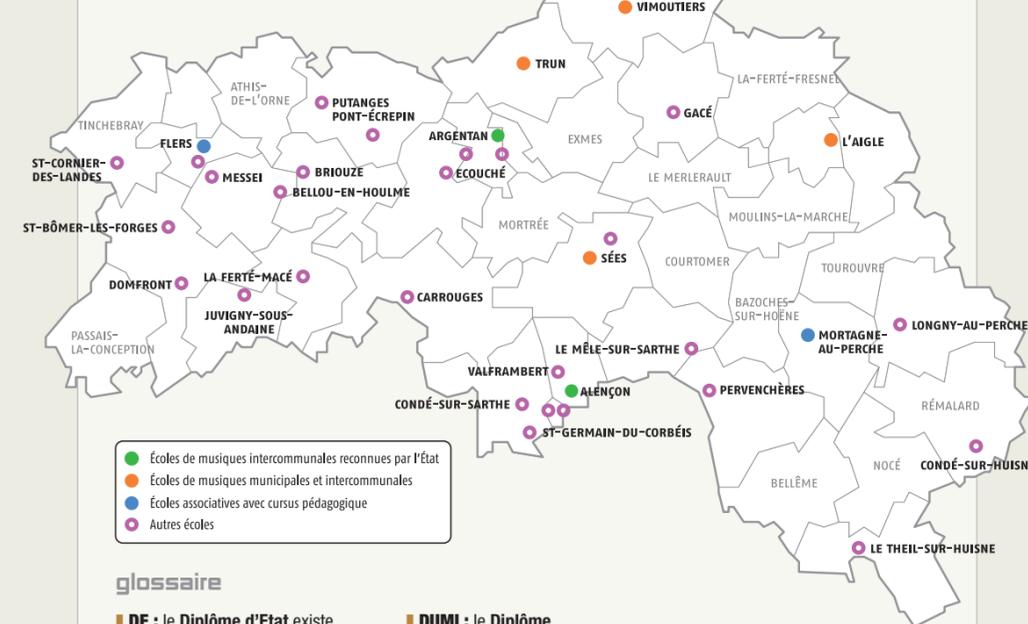
## En savoir +

### calendrier d'application



### repères

#### Les structures d'enseignement musical dans l'Orne



### glossaire

■ **DE** : le **Diplôme d'Etat** existe dans de nombreuses disciplines (jazz, musiques actuelles, musique ancienne, accordéon, piano...). Il se prépare en 2 ans et est ouvert aux bacheliers détenteurs d'un diplôme d'études musicales (DEM) ou d'une médaille d'or obtenue dans un Conservatoire national de région ou une Ecole nationale de musique.

■ **CA** : le **Certificat d'Aptitude** est un diplôme d'Etat délivré lui aussi dans de nombreuses disciplines. Il se prépare dans les Conservatoires Nationaux de Musique (il n'existe en France que Lyon et Paris) ou en candidat libre. Il faut un DE, un DUMI ou un CAPES de musicologie pour prétendre au CA.

■ **DUMI** : le **Diplôme universitaire de musicien intervenant** est délivré par les universités et sanctionne une formation à temps plein de 2 ans. C'est une formation pratique et théorique, dont l'accès est réservé aux titulaires d'un BAC +2, titulaire d'un diplôme musical équivalent à un DEM.

■ **BEATEP "musique"** est un **diplôme d'animateur socio-culturel, contenant une option musique**. Il ne s'agit pas d'une formation en musique, mais juste de l'exploitation du goût du postulant qui n'est pas forcément musicien.

### contacts

■ **Cellule-conseil,** Bureau de l'action culturelle et de la valorisation du patrimoine, Conseil général : **02.33.81.60.00**

**Pour la danse et le théâtre :** Nathalie Trocherie, **poste 1721**  
**Pour la musique :** Nathalie Cutté, **poste 1723**